

Zeitschrift:	Revue économique franco-suisse
Herausgeber:	Chambre de commerce suisse en France
Band:	31 (1951)
Heft:	2
Artikel:	À l'assemblée générale de notre section de l'Est : M. Henri Voirier, consul de Suisse à Besançon, déclare...
Autor:	Voirier, Henri
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-888572

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A l'assemblée générale de notre section de l'Est

Si un historien se destinait un jour à décrire l'ensemble des relations, avec la Suisse, des régions où la section de l'Est de la Chambre de commerce suisse en France déploie sa féconde activité, il serait sans doute frappé, comme je l'ai été dans mes trop sommaires incursions en ce domaine passionnant, par la permanence de certains faits, comme, par exemple, l'interpénétration constante des populations voisines que n'arrêtent pas les mesures administratives les plus rigoureuses, puisque, si l'on peut à la rigueur empêcher à peu près complètement l'immigration de ce que nous appelons, dans notre matérialisme, la main-d'œuvre, les femmes de France ou de Suisse restent libres de se lier aux hommes de l'autre côté de la frontière. Un autre fait frappant de cette histoire est qu'aux temps difficiles les gens de nos pays ont trouvé un accueil généralement généreux chez le voisin : protestants français, catholiques du Jura suisse réformé, à l'époque de l'intolérance religieuse, prêtres réfractaires sous la Révolution, familles de révolutionnaires neuchâtelois, soldats de 1871 ou de 1940, pauvres bougres de toute espèce.

Ces faits ont déterminé en bonne partie la solidité des liens de voisinage, disons mieux, de parenté. Il en est d'autres pourtant, semble-t-il, qui pourraient nous éloigner les uns des autres, précisément dans le domaine qui est, Messieurs, proprement le vôtre.

Dans certains secteurs de l'économie, les régions où vous exercez votre profession ont avec la Suisse des échanges aussi paisibles que fructueux, mais il en est où la concurrence est âpre, il serait vain de l'ignorer.

S'il n'est pas sans intérêt pour le chercheur de se demander où se sont fabriquées les premières mécaniques à mesurer le temps, sur les rives de la Loire ou du Léman, sinon dans les vallées jurassiennes, où sont nées les fruitières, où se sont façonnées les premières meules de gruyère, « en ça » ou « en là » du Jura (comme on dit chez nous), l'historien assimilerait volontiers aux polémiques chères depuis quelque temps à certains esprits de l'Est les controverses sur l'origine nationale, si l'on ose dire, de ces montres ou de ces fromages que, de chaque côté, nous fabriquons avec tant de soins jaloux. Il est bien certain, en effet, que ces fruitières, ce gruyère sont nés en un temps où il n'y avait guère de frontière entre nous. Et l'on oublie trop que ni Genève ni les montagnes neuchâteloises

n'étaient suisses au moment où les premières montres y furent établies ; la principauté de Neuchâtel a connu les Orléans-Longueville et Berthier avant de devenir canton helvétique. L'horloger Mégevand n'a jamais été suisse, comme on l'écrivit, mais bien genevois, comme Jean-Jacques Rousseau ; et, si ce dernier n'est pas devenu français, on ne peut sans doute pas en dire autant du premier, puisque la République une et indivisible devait annexer Genève peu d'années après l'arrivée à Besançon de celui dont cette cité a donné le nom à l'une de ses rues les plus anciennes.

En revanche, la similitude des conditions géographiques, la même pauvreté d'une terre rude, les mêmes hivers rigoureux, les mêmes pluies abondantes ont fait que des hommes semblables ont dû, par une impérieuse nécessité, occuper les longues journées de la mauvaise saison à fabriquer pour l'exportation des mécaniques de haute précision, tirer parti, dans la belle saison, des verts pâturages. Si bien que la concurrence des uns et des autres pour la conquête des marchés extérieurs n'a en somme guère de rapport avec leur nationalité ; elle existerait sans doute, peut-être même plus vive, s'ils avaient aujourd'hui la même appartenance.

Quoi de plus naturel donc que, même aux moments où les intérêts se sont heurtés le plus fortement (il est instructif de comparer les revendications des horlogers du début du XIX^e siècle à celles de leurs successeurs actuels : elles ont plus d'un trait commun), quoi de plus naturel que ces divergences n'aient pu entamer, même légèrement, le sentiment très profond que nous avons, plus ou moins conscientement, de notre étroite solidarité. Au contraire même, je suis persuadé qu'en dépit des apparences, cette concurrence est un des liens les plus solides qui soient entre nous ; ne le montrons-nous pas clairement d'ailleurs en refusant de concevoir, entre la France et la Suisse, un accord économique où ne figureraient pas montres et fromages ? Et, pour nous Suisses, quelle preuve plus émouvante de l'affection fraternelle de nos amis, au moment même où des négociations ardues sont en cours entre nous, que le geste si spontané, si généreux des habitants du Doubs en faveur de nos compatriotes victimes récemment de ces conditions naturelles d'existence si rudes auxquelles je faisais allusion il y a un instant ?